

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 2 décembre 2022

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.

Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir.

Approbation des caractéristiques du contrat d'approvisionnement en GNR par Énergir avec Archaea (2022).

Demande de remboursement de frais du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM.

Chère Consœur,

Nous vous prions de recevoir sous pli la demande de remboursement de frais relatifs à l'approbation des caractéristiques de quatre contrats d'approvisionnement en GNR par Énergir avec Archaea (2022). La présente demande de frais est logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, celle-ci étant, tel qu'indiqué sur le formulaire, l'intervenante responsable du paiement des factures et responsable de loger la présente demande de remboursement de frais et d'en recevoir le paiement, pour l'intervention du *Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM* au présent dossier.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir cette demande de frais. Nous soulignons en effet le **caractère actif, ciblé et structuré** de l'intervention de SÉ-AQLPA-GIRAM, de même que le caractère **sobre et raisonnable** des frais demandés, lesquels ont été **nécessaires à notre intervention**.

Tout au long du dossier, nous avons en effet participé de façon active aux différentes étapes de cette partie du dossier, notamment par :

- ❑ notre [Demande de renseignements no. 11 à Énergir en version caviardée C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0205](#) (et sa version confidentielle C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0206),
- ❑ notre mémoire C-SÉ-AQLPA-GIRAM-05 Doc. 7 ([C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0214](#) et sa version confidentielle C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0215),
- ❑ puis notre [Réponse à la DDR du ROÉÉ C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0218](#) (et sa version confidentielle C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0219 avec fichier Excel C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0220) et
- ❑ notre argumentation orale du 4 novembre 2022 ([A-0426](#), pp. 57-71)

Nous attirons notamment l'attention de la Régie sur le fait que nous avons examiné de façon méthodique et rigoureuse l'information fournie par Énergir sur les caractéristiques de ce contrat, en gardant l'esprit critique.

Le ROÉÉ nous a notamment transmis des demandes de renseignements écrites, auxquelles nous avons répondu.

Conformément au droit, nous avons alors traité de façon méthodique et rigoureuse les « caractéristiques » du contrat soumises à l'approbation de la Régie que sont :


- La durée du contrat.**
- Le prix.**
- Le volume contracté et sa fiabilité.**

Nous avons ainsi soumis des recommandations équilibrées et réfléchies sur ces trois caractéristiques du contrat.

Nous espérons humblement avoir été utiles à la Régie de l'énergie.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de frais pour l'intervention de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et du *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* dans cette partie du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par

l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).